



29^{ème} tournoi international de jeunes des 20 avril et 21 avril 2019

Règlement

Ce règlement est établi en adoptant les « 10 commandements » de l'article 4 du règlement de la Commission Régionale des tournois de jeunes

ART.1 – Organisation du tournoi

L'étoile aussonnaise organise :

le samedi 20 avril partir de 9h00 et le dimanche 21 avril à partir de 9h00

un tournoi de football à 8 auquel participeront :

- Les catégories " U10/U11 " et " U12/U13 "

un tournoi de football à 11 auquel participeront :

- Les catégories " U14/U15 " et " U16/U17 "

le samedi 20 avril de 10h30 à 16h30

des plateaux de foot à 4 et à 5 auquel participeront :

- Les catégories " U6 " et " U7 "

le dimanche 21 avril de 10h30 à 16h30

un plateau de foot à 4 et à 5 auquel participeront :

- Les catégorie " U8/U9 "

ART.2 - Lieu des rencontres

Toutes les rencontres se disputeront sur le complexe sportif d'Aussonne.

(2 terrains de foot à 11 - 5 terrains de foot à 8 – une aire de jeu pour foot à 4 et à 5)

ART.3 - Participation des joueurs

Les joueurs devront être licenciés dans l'équipe du club où ils sont inscrits et devront pouvoir présenter une licence. Il sera autorisé, pour chaque équipe, la participation de joueurs licenciés dans un autre club sous réserves d'accord de ce dernier et de présentation de la licence.

Chaque club devra fournir dès l'ouverture du tournoi une liste de 15 joueurs pour le foot à 11, 12 joueurs pour le foot à 8, 9 joueurs pour le foot à 5 et 8 joueurs pour le foot à 4. Cette liste comprendra le numéro de licence et le numéro de maillot que le joueur devra garder pendant tout le tournoi. Toute équipe qui ne pourrait pas fournir avant le début du tournoi la liste complète de ses joueurs sera autorisée à compléter celle-ci en cours de tournoi. Les licences seront déposées au podium au début du tournoi avec la liste des joueurs engagés pendant les deux jours et restituées à la fin du tournoi. En l'absence de licences papiers, un listing officiel des licences édité à partir de Footclubs (avec photo des joueurs) devra être déposé.

ART.4 - Qualification des équipes

Toute équipe éliminée entraîne l'élimination de la totalité de ses joueurs inscrits sur la feuille initiale.

Tout joueur inscrit sur la liste ne pourra renforcer, en cours de tournoi, une autre formation sauf cas exceptionnel, autorisé par le comité organisateur.

ART.5 - Assurance

Tous les joueurs devront être assurés. L'étoile aussonnaise décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident de joueurs ou spectateurs. Le club décline également toute responsabilité en ce qui concerne les vols et les dégradations de véhicules ou matériels n'étant pas la propriété du club.

ART.6 - Ballons de jeux

Chaque équipe devra fournir obligatoirement un ballon par match.

ART.7 - Jeux de maillots

Chaque équipe devra posséder **au moins deux jeux de maillots de couleur différente**

ART.8 - Remplacement des joueurs

Au cours d'une même rencontre, chaque équipe pourra utiliser le nombre réglementaire de joueurs (15 pour le foot à 11 et 12 pour le foot à 8). Ceux ci devront être présents sur le terrain, les remplaçants pouvant entrer à tout moment du match.

ART.9 - Discipline et sanctions

1 exclusion temporaire de 3 minutes pourra être appliquée.

1 carton jaune = avertissement ; 2 cartons jaunes dans le même match = 1 carton rouge = expulsion du match + 1 match automatique.

1 carton rouge direct = expulsion du match + 1 match automatique.

2 cartons rouges durant phase de poules = 1 pt de pénalité

ART.10 - Commission de discipline

Les comportements inacceptables et les fautes les plus graves feront l'objet d'une réunion de la commission du tournoi.

Les sanctions pourront aller du simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion d'un ou de plusieurs joueurs, d'une équipe ou d'un club

La commission de discipline du tournoi sera composée comme suit:

- Le Président du tournoi
- Le responsable du tournoi
- Le responsable des arbitres
- Le responsable de la police des terrains
- Un membre de l'organisation
- Eventuellement, un représentant de la ligue ou du district

ART.11 - Arbitrage

Les règles sont conformes aux règlements de la FFF et à l'article 5 du règlement de la C.R.T.J.

Pour les tournois U14/U15 et U16/U17, les rencontres seront dirigées par trois arbitres officiels de la ligue et du district ou des arbitres du club organisateur désignés au préalable.

Pour les tournois U10/U11 et U12/U13, chaque rencontre sera dirigée par un arbitre officiel de la commission des très jeunes du Midi-Toulousain.

Chaque équipe devra fournir un juge de touche licencié par équipe engagée pour officier à chaque rencontre à laquelle son équipe participera.

Les arbitres seront vêtus de leur tenue officielle ou de maillots identiques fournis par le club organisateur.

Les arbitres seront placés sous la responsabilité de responsables d'arbitres « Responsable arbitres jeunes » et « Responsable arbitres seniors »

ART.12 - Police des terrains

Une police des terrains composée de membres bénévoles du club est présente sur tous les terrains pour assurer le bon déroulement des rencontres. Elle est reconnaissable par une tenue fournie par le club organisateur. Tout manquement au respect des personnes assurant la police des terrains peut exposer son auteur et son club à des sanctions.

ART.13 - **Durée des rencontres** (Ces temps peuvent être modifiés suivant le nombre d'équipes engagées ou du retard pris dans le déroulement du tournoi).

U6 à U9 : 8 à 10 minutes

U10/U11 ; U12/U13 : 2 x 10 minutes

U14/U15, U16/U17 : 2 x 12 minutes

Durée de la mi-temps: 1 à 2 minutes

ART.14 - Déroulement des rencontres

Toutes les rencontres se dérouleront suivant les règles appliquées en vigueur sur la ligue de football Occitanie le jour du tournoi

Chaque club participant sera informé au préalable ou au début du tournoi du programme des rencontres qui se dérouleront par matchs de poules, suivi des phases finales ou de classement.

ART.15 - Classement

Le classement s'établit de la façon suivante pour les matchs de poules:

Victoire = 3 pts, nul = 1 pt, défaite = 0 pt

2 cartons rouges par équipe durant phase de poules = 1 pt de pénalité

En cas d'égalité au total des points : nombre de carton rouge, meilleur goal-average particulier, puis meilleur goal-average général, puis meilleure attaque générale, puis tirs au but (3 tirs au but par équipes).

ART.16 - Qualification

En cas de résultats nuls à la fin du temps réglementaire, la qualification ou le classement lors des phases éliminatoires sera déterminé par l'épreuve des tirs au but (**3 par équipes**). Ce nombre sera porté à 5 en cas d'égalité à l'issue de la finale.

ART.17 - Catégories d'âges

Pour toutes les équipes (françaises et étrangères) les années de naissances par catégories sont:

U6 : 2013

U7 : 2012

U8/U9 : 2010-2011

U10/U11 : 2008-2009

U12/U13 : 2006-2007

U14/U15 : 2004-2005

U16/U17 : 2002 - 2003

ART.18 - Droits d'engagement

Les droits d'engagement seront fixés respectivement à:

U6	U7	U8/U9	U10/U11	U12/U13	U14/U15	U16/U17
15 €	20 €	30 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Modalités : Voir Fiche Engagement Renseignement Clubs 2019

ART.19 - Organisation

Le comité d'organisation du tournoi se réserve le droit de modifier à tout moment une clause du règlement pour le bon déroulement du tournoi (durée des rencontres, inversion d'horaires des rencontresetc.)

ART.20 - Récompenses

Des coupes et récompenses individuelles ou collectives seront offertes aux différentes formations.

Les équipes trouveront au stade des stands assurant le ravitaillement en boissons, sandwiches, grillades, frites ainsi que la possibilité de repas sur commande.

*Pour le Comité Directeur
Le Responsable tournoi*